6) LISTES DE MESURES AGROENVIRONNEMENTALES PROPOSEES SUR LE TERRITOIRE

Habitat/Milieu	Mesure	Libellé	Montant (en €/ha/an)	Financement
Pelouses calcicoles	PI_NVB1_PL1	Ajustement de la pression de pâturage (0,1 à 0,8 UGB/ha/an) avec absence totale de fertilisation	246	Etat/FEADER
	PI_NVB1_PL2	Ajustement de la pression de pâturage (0,1 à 0,8 UGB/ha/an) avec absence totale de fertilisation et maintien de l'ouverture du milieu	299	
Habitats à Damier de la Succise	PI_NVB1_DS1	Absence totale de fertilisation et retard de fauche des prairies à Damier de la Succise	338	
	PI_NVB1_DS2	Absence totale de fertilisation et retard de fauche des prairies à Damier de la Succise avec ouverture du milieu	391	
Habitats à Agrion de Mercure	PI_NVB1_AM1	Ajustement de la pression de pâturage (0,1 à 0,8 UGB/ha/an) et limitation de la fertilisation (60/30/30)	197	
	PI_NVB1_AM2	Ajustement de la pression de pâturage (0,1 à 0,8 UGB/ha/an) et absence totale de fertilisation	261	
	PI_NVB1_AM3	Création et entretien d'un couvert herbacé avec ajustement de la pression de pâturage (0,1 à 0,8 UGB/ha/an) et limitation de la fertilisation	355	
	PI_NVB1_AM4	Création et entretien d'un couvert herbacé avec ajustement de la pression de pâturage (0,1 à 0,8 UGB/ha/an) et absence totale de fertilisation	419	

***

Pour toutes questions relatives à ce dossier, vous pouvez contacter l'Institution Bresle (M. BILLARD par téléphone au 02 35 17 41 55 ou par courriel : billard.institution.bresle@wanadoo.fr).

***

L'animation du DOCOB bénéficie du soutien financier de l'Etat et de l'Europe

LA BRESLE
EPTB Bresle
Institution interdépartementale Oise / Seine-Maritime / Somme pour la gestion et la valorisation de la Bresle
3 rue Soeur Badiou
76390 AUMALE
Tel : 02 35 17 41 55

CONSERVATOIRE des sites naturels de Picardie
1, place Ginkgo, Village Oasis
80044 Amiens Cedex 1
Tel : 03 22 89 63 96

Programme de mesures agro-environnementales (M.A.E.T.) - Picardie

NATURA 2000

sur le territoire NATURA 2000 FR2200363
« Vallée de la Bresle »
Année 2010

1) PRESENTATION DU CONTEXTE ET DE LA PROCEDURE NATURA 2000

La détérioration des habitats naturels ainsi que les menaces pesant sur certaines espèces constituent une des préoccupations majeures de la politique environnementale de l'Union européenne. Celle-ci a donc décidé à travers un ambitieux programme de « favoriser le maintien de la biodiversité, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales ».
Le réseau Natura 2000 provient de la déclinaison à l'échelle française de deux directives européennes : la directive « Oiseaux » (1979) et la directive « Habitats faune flore » (1992). Plus exactement, il provient du regroupement, à la fois des « zones spéciales de conservation » issues de la directive « Habitats » et des « zones de protection spéciale » instaurées par la directive « Oiseaux » de 1979.

Le site "Vallée de la Bresle" ne disposant pas de zones particulièrement remarquables pour les oiseaux, seule la directive « Habitats » est prise en considération pour sa désignation.
La mise en application de la directive à travers le site Natura 2000 est faite en France sur la base de la concertation et de la production d'un document, sorte de plan de gestion, **appelé « document d'objectifs »** ou **DOCOB**.

2) PRESENTATION DE L'ANIMATEUR DU DOCUMENT D'OBJECTIFS

L'Institution interdépartementale pour la gestion et la valorisation de la Bresle, collectivité territoriale publique composée des Départements de l'Oise, de la Somme et de la Seine-Martime, est l'opérateur du site Natura 2000 « Vallée de la Bresle » depuis 2005. Elle a notamment établi le DOCOB du site et depuis juillet 2008, date de la validation de celui-ci par le comité de pilotage Natura 2000, assure sa mise en oeuvre. Sur ce dossier l'Institution travaille en partenariat avec le Conservatoire des sites naturels de Picardie.
Le DOCOB, après avoir dressé un bilan des activités socio-professionnelles présentes sur le site, a permis d'établir l'état de conservation des espèces et habitats d'intérêt communautaire présents et

d'indiquer les moyens de les conserver. Pour cela, différents outils sont utilisables comme les Contrats Natura 2000 à destination des particuliers, la Charte Natura 2000 et **les MAET Natura 2000 à destination des agriculteurs qui font l'objet de cette présente plaquette.**

3) Les MAET Natura 2000 du site "Vallee de la Bresle"

Les MAET, existent depuis 2007 et succèdent à plusieurs dispositifs agroenvironnementaux tels que les Contrats Territoriaux d'Exploitations (CTE) ou les Contrats d'Agriculture Durable (CAD)...

Ces mesures, mises en oeuvre conformément à la réglementation communautaire, **ont pour but de compenser les surcoûts et les éventuels manques à gagner qui pourraient être générés par l'introduction sur les exploitations, de pratiques plus respectueuses de l'environnement pour une durée de 5 ans**. Les pratiques et les mesures préconisées sont établies conformément au diagnostic du site élaboré dans le cadre du DOCOB. **Les contractualisations à des MAET se font uniquement sur la base du volontariat par les personnes le souhaitant.**

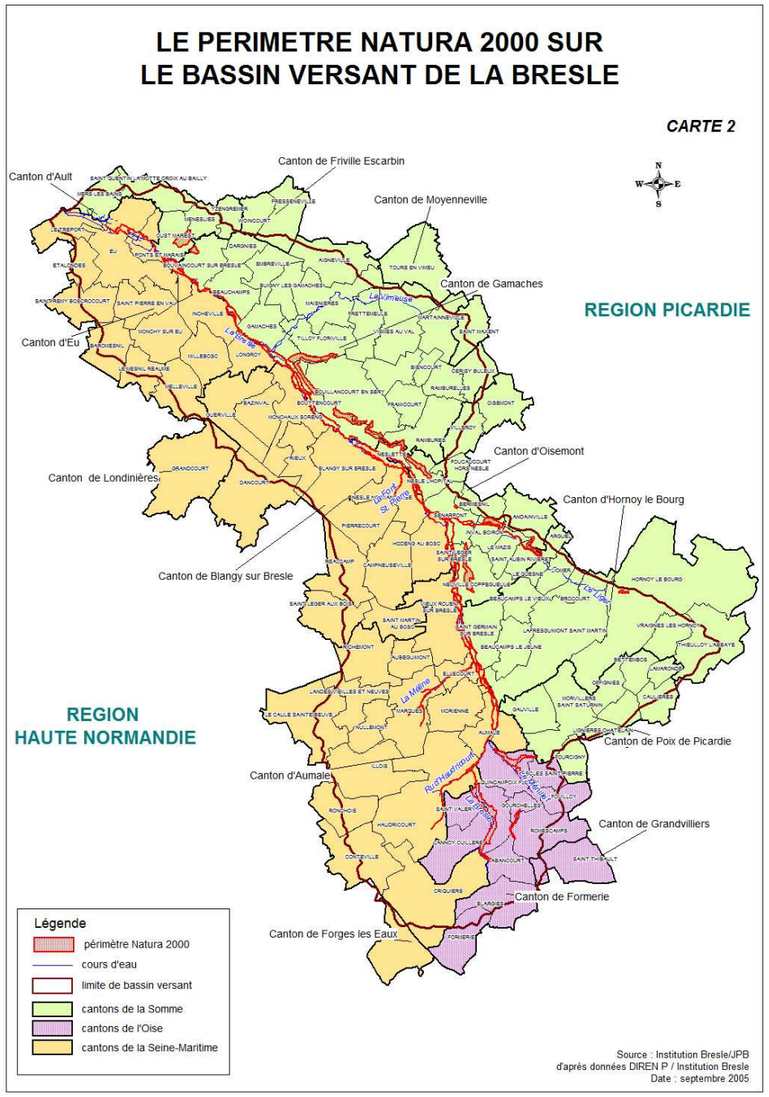

4) Presentation du site Natura 2000 "Vallee de la Bresle"

Le site Natura 2000 d'une surface d'environ 1 000 ha, s'étend sur deux régions (la Picardie et la Haute-Normandie), trois départements (l'Oise, la Somme et la Haute-Normandie) et concerne 43 communes :

Oise (60) – 6 communes : Abancourt, Gourchelles, Lannoy-Cuillère, Quincampoix-Fleuzy, Romescamps, Saint-Valéry-sur-Bresle.

Somme (80) – 22 communes : Andainville, Argüel, Beauchamps, Bouillancourt-en-Séry, Bouttencourt, Bouvaincourt-sur-Bresle, Gamaches, Hornoy le Bourg, Inval-Boiron, Lafresguimont-Saint-Martin, Le Mazis, Le Quesne, Nesle-l'Hôpital, Neslette, Neuville-Coppegueule, Oust-Marest, Rambures, Saint-Aubin-Rivière, Saint-Germain-sur-Bresle, Saint-Léger-sur-Bresle, Sénarpont, Tilloy-Floriville.

Seine-Maritime (76) – 15 communes : Aumale, Blangy-sur-Bresle, Ellecourt, Eu, Haudricourt, Hodeng-au-Bosc, Incheville, Longroy, Marques, Monchaux-Soreng, Morienne, Nesle-Normandeuse, Pierrecourt, Ponts-et-Marais, Vieux-Rouen-sur-Bresle.

La zone Natura 2000 de la Vallée de la Bresle compte 12 habitats d'intérêt communautaire s'apparentant aux trois grands types de milieux suivants :

- **Rivières et milieux associés** : eaux courantes eutrophes dominées par des renoncules aquatiques et autres hydrophytes, eaux peu courantes eutrophes dominées par des callitriches et autres hydrophytes, mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces,

- **Milieux forestiers** : hêtraie-chênaie à jacinthe des bois, frênaie-érablaie calcicole de pente, hêtraie-chênaie à houx, saulaie à saule blanc*, aulnaie frênaie des bords de rivière* (*habitats prioritaires),

- **Pelouses rases calcicoles sur coteaux** : formation à genévrier sur pelouses calcaires, pelouse sèche à avoine des près et fétuque de Léman, pelouse ourléifiée à brachypode penné, pelouse marneuse à parnassie des marais et thym précoce

Larris ou pelouse sèche calcicole

Le site et notamment les habitats précédents accueillent 12 espèces d'intérêt communautaire parmi lesquelles cinq espèces de poissons (le Saumon atlantique, la Lamproie fluviatile, la Lamproie marine, la Lamproie de Planer, le Chabot), trois espèces d'invertébrés (l'Agrion de Mercure, le Damier de la Succise, l'Ecrevisse à pattes blanches) et quatre espèces de chauves-souris (le grand Murin, le grand Rhinolophe, le Murin à oreilles échancrées, le Vespertilion de Bechstein).

5) Resume du diagnostic agroenvironnemental du territoire

Sur le site Natura, le diagnostic établi montre que les activités d'élevage sont en mutation avec globalement, une activité d'élevage (laitier et allaitant) qui a tendance à régresser. Le pâturage intensif, l'abandon du pâturage, l'abandon de l'entretien des pelouses, la conversion de prairies en cultures sont autant d'exemples modifiant les habitats en place et leur état de conservation.

Les prairies situées en bord de cours d'eau sont menacées d'abandon ou pâturées de façon peu adaptée aux orientations de gestion du site. Les pelouses sèches sur coteaux sont également menacées d'abandon et donc de fermeture.

Pâturage de larris par des ovins (photo PNR Brenne)

Or, de nombreuses espèces et habitats d'intérêt communautaire présents en vallée de la Bresle sont étroitement liés au maintien des prairies et pelouses et aux pratiques agricoles qui s'y développent (fauche, pâturage).

Il est donc nécessaire de trouver un équilibre entre évolution des pratiques et des systèmes d'exploitation, et préservation du patrimoine naturel.